

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2026 à 19h30
(Publié sous 8 jours sur le site internet communal)

Date de convocation : 01/09/2026

Présents : M Mmes MARRON Patrick, RENIER Agnès, BILLARD Stéphane, GALLUCCIO David, MONTAPERTO Pierre, GASPARINI Corinne, CHAUVET Ingrid, JAYET Laurie, ARNAUD Cyrielle, FREDJ Edem, MANTRANA Alexandre, DEUTSCH Justine.

Absent : COLLIGNON Hubert donne pouvoir à MARRON Patrick, BAFFERT Jean donne pouvoir à GASPARINI Corinne, CALDARA Aurélie donne pouvoir à JAYET Laurie.

Secrétaire de séance : DEUTSCH Justine.

Le Compte rendu de la séance précédente est approuvé.

Le Maire propose d'ajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation-institution de la taxe et fixation du taux de la taxe ; Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2027 du CDG38. Les élus acceptent d'ajouter ces délibérations à l'ordre du jour.

Adjoint Technique territorial – SUPPRESSION D'EMPLOI :

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe suite au changement de temps de travail d'un agent (Adjoint technique à 100%), le Conseil Municipal approuve la suppression du poste d'Adjoint technique à temps non complet.

Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire santé 2027-2032, mise en place par le Centre de gestion de l'Isère :

Le conseil municipal décide :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « santé » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et la MNT, à compter du 1er janvier 2027 ;
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé » ;
- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € brut par agent et par mois pour chaque agent adhérant au contrat découlant de la convention de participation ;

PARTICIPATION AUX CENTRES DE LOISIRS de St Georges de Commiers Et André Malraux à Jarrie :

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2027 la participation de la commune au centre aéré de Saint Georges de Commiers et d'André Malraux à Jarrie. Le Conseil décide d'augmenter la participation à 5 euros par jour et 3 euros pour ½ journée d'accueil.

Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois :

Le conseil municipal décide de donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples).

TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION : INSTITUTION DE LA TAXE et FIXATION DU TAUX

Le conseil municipal, à la majorité :

Pour : MARRON Patrick + 1 pouvoir, RENIER Agnès, GASPARINI Corinne+ 1 pouvoir, CHAUVET Ingrid, ARNAUD Cyrielle, DEUTSCH Justine

Contre : BILLARD Stéphane, MANTRANA Alexandre, FREDJ Edem, MONTAPERTO Pierre

Abstention : GALLUCCIO David, JAYET Laurie+ 1 pouvoir

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et fixe le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 50%.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2027 DU CDG38 :

En tant qu'établissement mutualisateur, le CDG38 propose un nouveau contrat groupe qui entre en vigueur le 1er janvier 2027, pour une durée de quatre ans, le prestataire retenu étant le groupement Relyens/CNP assurance.

Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 proposé par le CDG38 à compter du 01 janvier 2027 et jusqu'au 31 décembre 2030, avec faculté de résiliation annuelle, selon les taux et prestations suivantes :

Risques garantis :

- Accident de travail / maladie professionnelle
- Maladie ordinaire
- Temps partiel thérapeutique
- Longue maladie / maladie longue durée
- Disponibilité d'office
- Maternité / paternité / adoption
- Décès

AGENTS AFFILIÉS À LA CNRACL :

Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire	Collectivité employant de 1 à 10 agents CNRACL
20 jours	4.91%*

QUESTIONS DIVERSES :

- Plusieurs élus ont été interpellés par la directrice de l'école au sujet de l'utilisation de la salle des fêtes pour faire du sport avec les enfants. Le Maire indique qu'elle lui a déjà posé la question ; suite à la construction de la nouvelle salle de sport qui a coûté plus d'un million d'euros à la collectivité, le Maire ne souhaite pas que les professeurs continuent d'utiliser la salle des fêtes, d'autant que le coût pour la chauffer est très important. Il indique que les jeux de ballons peuvent se faire en extérieur, sur le stade, quand la météo s'y prête. Il est proposé d'attendre et de voir l'usage que feront les professeurs de la nouvelle salle de sport.

Le Maire indique également que la mutualisation ou le prêt de la nouvelle salle de sport n'est pas possible ; son accès se fait par l'école et le plan Vigipirate ne permet pas l'accès libre aux établissements scolaires.

- Exercice PICS avec la métropole : M. Mantrana indique que la commune n'est pas inscrite. Le Maire indique que cela est dommage car l'exercice était organisé gratuitement par la métropole.
- Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention, collecte et traitement des déchets : Le Maire indique aux élus que ce rapport est disponible et consultable en mairie.
- Rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement métropolitains : Le Maire indique aux élus que ces rapports sont disponibles et consultables en mairie.
- Le repas des anciens se fera samedi 28 novembre 2026 au Casino d'Uriage. Agnès Renier indique que la commission a choisi un colis pour les personnes ne participant pas au repas d'une valeur d'environ 50 euros ; quant au repas, il revient à environ 120 euros par participant.
- Le Maire rappelle que la journée portes ouvertes pour faire visiter le nouveau bâtiment « cantine et salle de sport » se fera samedi 26 septembre à partir de 9h. Les élus souhaitant aider sont les bienvenus à partir de 8h.
- Petits Travaux :

- Mme Arnaud demande s'il serait possible de prévoir à l'avance le débroussaillage des espaces verts du plan de Commiers afin d'en informer les propriétaires de véhicules et leur permettre de déplacer leurs voitures. Le Maire précise que la commune ne dispose que d'un seul agent d'entretien des espaces verts et qu'il est difficile de fixer une date à l'avance en raison des éventuelles intempéries ou imprévus.

Concernant l'entretien des espaces verts privés des logements sociaux, qui débordent sur le chemin piéton, un courrier sera adressé aux occupants concernés afin de leur demander de procéder à leur entretien.

- M. Billard indique qu'un dépôt sauvage est en train de se former sous les Points d'Apports Volontaires à côté du cimetière. Certains Usagers jettent ce qui ne rentre pas dans les bacs en contrebas. Cette information sera transmise au service « Déchet » de la Métropole.

- M. Montaperto demande s'il est envisageable de placer un panneau priorité à droite à chaque intersection du village sur la RD 529 ; cette demande sera faite au service « voirie » de la métropole. Le Maire rencontre le service « voirie » mardi 22 septembre ; les questions de sécurisation de la RD 529, de l'aménagement de la place de la liberté et des déchets seront abordés au cours de cette réunion.

La séance est levée à 21h06.

A Notre Dame de Commiers, le 24 septembre 2026.



Le Maire,
P. MARRON.